

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 2 octobre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 26 septembre 2017  
Date de publication : 10 octobre 2017

**Conseillers présents** : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.  
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme  
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M.  
Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M.  
Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle  
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON,  
Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme  
Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, M. Alexandre DOUZENEL, M.  
Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, Mme  
Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie  
SERMIER

**Référence**

N° 17.02.10.109

**Commission**

Aménagement de la Ville

**Objet**Concours des maisons  
fleuries - Attribution des  
prix**Secrétaire de séance**

Sylvette MARCHAND

**Rapporteur**Catherine NONNOTTE-  
BOUTON**Conseillers absents ayant donné procuration :**

M. Sevin KAYI à M. Philippe JABOVISTE  
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Catherine DEMORTIER  
Mme Laetitia CUSSEY à M. Pascal JOBEZ (jusqu'à la DCM 17.02.10.109)  
M. Jean-Claude WAMBST à Mme Françoise BARTHOULOT

**Conseillère absente en cours de séance :**

Mme Justine GRUET (DCM 17.02.10.110)

Dans le cadre du concours des Maisons Fleuries 2017, le jury communal des Maisons Fleuries a visité, le 19 juillet 2017, sans prévenir préalablement les 44 personnes inscrites, les habitations des concurrents participant dans les diverses catégories prévues par le règlement.

Le jury communal a arrêté son classement par catégorie et propose d'attribuer aux lauréats les bons d'achat comme suit :

- **Pour la 1<sup>ère</sup> Catégorie** : Maison avec jardin très visible de la rue
  - 1<sup>er</sup> 150 €
  - 2<sup>ème</sup> 125 €
  - 3<sup>ème</sup> 100 €
  - 4<sup>ème</sup> 75 €
  - 5<sup>ème</sup> 50 €
  
- **Pour la 2<sup>ème</sup> Catégorie** : Décor floral sur la voie publique
  - 1<sup>er</sup> 75 €
  - 2<sup>ème</sup> 50 €
  
- **Pour la 3<sup>ème</sup> Catégorie** : Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue
  - 1<sup>er</sup> ex-aequo 100 €
  - 1<sup>er</sup> ex-aequo 100 €
  - 2<sup>ème</sup> 75 €
  - 3<sup>ème</sup> ex-aequo 50 €
  - 3<sup>ème</sup> ex-aequo 50 €
  - 4<sup>ème</sup> 50 €
  - 5<sup>ème</sup> ex-aequo 50 €
  - 5<sup>ème</sup> ex-aequo 50 €

- Pour la 4<sup>ème</sup> Catégorie : Fenêtres ou murs

1 <sup>ère</sup>	75 €
2 <sup>ème</sup>	50 €
3 <sup>ème</sup>	25 €
3 <sup>ème</sup> ex-aequo	25 €

A noter que le lauréat de la catégorie 5 « Bar, Hôtel, Restaurant » se verra remettre une coupe de fleurs, de même qu'au lauréat de la catégorie « Hors Concours » regroupant les lauréats, toutes catégories confondues, de l'édition 2016.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement de la Ville » du 27 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** le versement aux lauréats des prix indiqués ci-dessus pour un montant total de 1 325 € sous forme de chèques K'Dole.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2016.

Fait à Dole, le 2 octobre 2017  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Jean-Baptiste GAGNOUX

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat